



**CREPS DE MONTPELLIER / LANGUEDOC-ROUSSILLON**  
**2 avenue Charles Flahault 34090 MONTPELLIER**  
Tél Standard Formations : 04 67 61 74 67  
Mail : [formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr)

**DOSSIER D'INFORMATION pour la formation au  
DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT  
SPÉCIALITÉ : Perfectionnement Sportif  
MENTION : Tennis de table**



<b>Date limite inscription</b>	<b>:</b>	<b>15 Mai 2017</b>
<b>Exigences préalables</b>	<b>:</b>	<b>22 juin 2017</b>
<b>Sélection</b>	<b>:</b>	<b>22 Juin 2017</b>
<b>Positionnement</b>	<b>:</b>	<b>23 juin 2017</b>
<b>Début de la formation</b>	<b>:</b>	<b>4 septembre 2017</b>
<b>Fin de Formation</b>	<b>:</b>	<b>Fin août 2018 (formation 12 mois) Fin juin 2019 (formation 24 mois)</b>

**Attention !!! Si vous n'êtes pas retenu lors des sélections sur la formation DEJEPS d'Ile de France, vous ne pourrez pas déposer de dossier d'inscription pour la formation DEJEPS de Montpellier, les délais seront dépassés.**

**Nous vous conseillons d'anticiper cette éventualité en remplissant les dossiers d'inscription pour la formation de Montpellier simultanément à ceux pour la formation d'Ile de France.**

## LES PRÉROGATIVES DU TITULAIRE DU DIPLOME

Le titulaire du DEJEPS mention **Tennis de table** exerce des missions : d'entraînement, de formation de cadres, d'agent de développement territorial et de gestionnaire de structures. Il est habilité à enseigner dans tous les types de structures privées, associatives ou marchandes et au sein des collectivités territoriales. Ses activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française de Tennis de Table ou de Comités Territoriaux ou Départementaux. Il peut entraîner toutes catégories de pongistes de l'initiation jusqu'au niveau national (*Textes de référence : arrêté du 12 juillet 2007*).

## CONTENUS DE LA FORMATION

Elle s'organise obligatoirement, en **alternance**, entre **le centre de formation**, sous la forme de modules d'une semaine, et **la structure d'accueil** (club, comité de la FFTT) où le stagiaire travaille sous l'autorité d'un tuteur. Chaque candidat est accompagné par un tuteur dans la structure-employeur qui a pour rôle de l'orienter, de le conseiller, de l'informer et de l'accompagner tout au long de sa formation. Le parcours du candidat est rythmé par différentes évaluations formatives proposées en entreprise :

- **UC 1 et 2 : Co-construction d'un projet d'action avec l'équipe bénévole et/ou salariée de la structure ;**
- **UC 3 et 4 : mise en responsabilité progressive dans l'encadrement de l'activité Tennis de Table pour tout public.**

2 UC transversales quelle que soit la spécialité :

<b>UC 1</b>	<b>Être capable de concevoir un projet d'action</b>
<b>UC 2</b>	<b>Être capable de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action</b>

1 UC de la spécialité :

<b>UC3</b>	<b>Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative</b>	<b>Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline</b>
------------	---	--

1 UC de la mention :

<b>UC4</b>	<b>Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité</b>	<b>Être capable d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité</b>
------------	---	---

La durée totale de l'année de formation est de **1 218 heures** au minimum qui se répartissent en :

- **718 heures** de formation en centre
- **500 heures** au minimum en activité dans une ou des structures d'accueil.

## SUPPORT DE LA FORMATION

- Le Centre de Ressources et d'Expertise pour la Performance Sportive en Languedoc Roussillon
- La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale du Languedoc – Roussillon

- L'Institut de Formation Languedoc-Roussillon de Tennis de Table

### **LIEU DE LA FORMATION**

- CREPS Languedoc-Roussillon
- Gymnase Achille –Montpellier Tennis de Table
- ASPC Nîmes –Clubs languedociens
- Complexe euroméditerranéen à Montrodât
- Clubs employeurs des stagiaires

### **OBJECTIF DE LA FORMATION**

Préparer aux épreuves de certification du DEJEPS Tennis de Table.

### **PÉRIODE ET DURÉE DE LA FORMATION**

La durée de la formation est d'environ 11 (sur une année) ou 23 mois (sur deux années), de début septembre à fin août de l'année suivante (ou fin août de l'année d'après).

Les dates et la durée de formation seront indiquées sur le site internet du CREPS lorsqu'elles seront définies.

### **CONDITIONS D'INSCRIPTION ET PRÉ-REQUIS**

#### **Condition d'inscription :**

- être âgé(e) de 18 ans au moins
- être titulaire du PSC1 ou équivalent
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de tennis de table datant de moins de 3 mois au dépôt du dossier (utiliser obligatoirement le modèle joint dans dossier d'inscription)
- pas de diplôme scolaire requis

**Pré-requis spécifiques :** *(satisfaire aux pré-requis = exigences réalisables à l'entrée en formation ou en être dispensé)*

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen des deux modalités suivantes :

#### **a) Production des deux pièces administratives suivantes**

- Une attestation d'encadrement en tennis de table pendant 250 heures au moins durant une saison sportive délivrée par un club, un comité départemental ou une ligue affiliés à une fédération sportive agréée.

- Une attestation de licence en tennis de table délivrée par un comité départemental affilié à une fédération sportive agréée et couvrant trois saisons sportives dans les cinq dernières années.

Ces deux pièces doivent être fournies au moment de l'inscription aux tests.

#### **b) Épreuve de démonstration technique**

Une épreuve de démonstration technique de tennis de table est organisée et doit permettre de valider la capacité du candidat à démontrer les différentes familles de gestes techniques de l'activité.

Remarque : cette épreuve servira également d'épreuve de sélection (voir plus loin les modalités...) avec une cotation sur 20 points qui sera proposée au jury de délibération de la sélection.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Se préinscrire en ligne sur [www.creps-montpellier.org](http://www.creps-montpellier.org), télécharger et compléter le dossier d'inscription.

## LES ÉPREUVES DE SÉLECTION

### Epreuve n°1 :

- Épreuve de démonstration technique (démonstration des différents coups techniques) et classement FFTT (voir barème plus bas).

### Epreuve n°2 :

- Réaliser et présenter un document de synthèse comprenant un résumé et un commentaire à partir d'une séquence vidéo d'une rencontre en tennis de table.

La séquence vidéo (d'une durée de 10 minutes) est visionnée 2 fois par le groupe.

À partir de sa prise de note, le candidat rédige un résumé de la séquence puis en extrait l'idée principale pour en effectuer un commentaire. Il devra analyser la rencontre et proposer des solutions pour répondre aux problèmes qu'il aura relevés.

**2 heures (y compris le temps de visionnage vidéo).**

### Epreuve n°3 :

- Entretien de motivation

Évaluation de la motivation, de l'expérience et de l'engagement dans la discipline sportive à partir du dossier d'inscription. Le candidat devra dans un premier temps se présenter et mettre en avant ses arguments pour intégrer la formation (motivation, projet professionnel et structure d'alternance, expérience dans le domaine de l'encadrement sportif...).

L'entretien prend appui sur l'exposé en insistant sur les aspects suivants : le projet professionnel, la motivation et la disponibilité, la connaissance du dispositif, le financement de la formation.

**20 minutes maximum réparties en 10 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien.**

## BAREME DE CLASSEMENT FFTT

Note sur 10 attribuée en fonction du meilleur classement obtenu du candidat (seuls les classements officiels seront pris en compte).

CLASSEMENT MESSIEURS	EQUIVALENCE POINTS MESSIEURS	CLASSEMENT DAMES	EQUIVALENCE POINTS DAMES	NOTE (M/D)
N1 à 250		N1 à 74		10
N250 à 499		N75 à 149		9
N500 à 749		N150 à 224		8
N750 à 1000		N225 à 300		7
18/19/20 ou 25	1800*	25	1450**	6
17 ou 30	1700-1799	30	1350-1449	5
16 ou 35	1600-1699	35	1250-1349	4
15 ou 40	1500-1599	40	1150-1249	3
14 ou 45	1400-1499	45	1050-1149	2
13 ou 50	1300-1399	50	950-1049	1
Inférieur à 13 ou 50	Inférieur à 1300	Inférieur à 50	Inférieur à 950	0

\* Ces joueurs ne sont pas dans le classement national (1000 premiers)

\*\* Ces joueuses ne sont pas dans le classement national (300 premières)

Remarque : dans la colonne « classement » les chiffres en italique (25/30/35/40/45/50) correspondent aux anciens classements.

## **CONTENUS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION**

### **1) Le positionnement**

Le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats et des équivalences fixées par les textes réglementaires).

Il conduit au parcours individualisé de formation (PIF) qui, le cas échéant, permettra de repérer si :

- Le candidat peut relever d'une procédure de VAE (validation des acquis de l'expérience) ;
- Le candidat peut bénéficier d'allègement(s) de formation lui permettant d'accéder directement à des épreuves de certification ;
- Le candidat doit bénéficier d'un renforcement.

### **2) Équivalences / Allègements / Dispenses**

Les titulaires du BEES 1<sup>er</sup> degré Tennis de Table ou du certificat de spécialisation tennis de table associé au BP JEPS APT sont dispensés des exigences préalables

Les titulaires du BEES 1<sup>er</sup> degré Tennis de Table obtiennent de droit l'UC4 du DEJEPS Tennis de Table.  
**(joindre une photocopie).**

D'autres dispenses existent, diplômes fédéraux par exemple, mais sont spécifiques à certains diplômes et sont mentionnés dans les annexes des arrêtés de création des diplômes.

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS ou DDCSPP) de résidence puis par la commission nationale des équivalences du ministère.

Pour toute autre question sur les équivalences, contacter le service des examens de la **DRJSCS Languedoc-Roussillon : 04 67 10 14 00**

### **3) Choix d'une structure d'accueil**

Le candidat propose au Creps une structure employeuse ainsi qu'un tuteur susceptible de l'accompagner. C'est le Creps qui valide la structure employeuse et le tuteur.

La formation repose sur l'interaction entre des activités sur le lieu de travail et la formation en centre. Chaque candidat est accompagné par un tuteur dans la structure-employeuse qui a pour rôle de le suivre, de l'orienter, de le conseiller, de l'informer et de l'accompagner tout au long de sa formation

### **4) Contenus et séquences de formation**

**La formation en centre est organisée en 16 modules d'une semaine.**

Les 16 Modules d'une semaine sont à effectuer sur 12 mois.

**OU**

Pour les stagiaires engagés sur 2 ans, ils doivent effectuer **UC 3 / UC4** la 1<sup>ère</sup> année et **UC1 / UC2** la 2<sup>ème</sup> année

<b>UC1 :</b>	Module 6 – Analyse du Contexte professionnel Module 7– Conception du Projet Module 10 – Moyens du Projet Module 16 – Marketing et Tennis de table
<b>UC2 :</b>	Module 3 – Communication dans le contexte professionnel Module 12 – Gestion des ressources logistiques et financières Module 13 – Utilisation des TIC au service du projet Module 14 – Animation de l'équipe projet
<b>UC3 :</b>	Module 2– Conduite de séances collectives et individuelles Module 4 – Construction d'une progression pédagogique Module 5 – Les orientations fédérales Module 8 – Conduite d'une démarche d'entraînement Module 9 – Conception d'un projet éducatif Module 11 – Formation de Cadres Module 15 – Dimension physique et psychologique du Haut Niveau
<b>UC4 :</b>	Module 1 - Encadrer en sécurité

Les dates des modules seront fixées dès la sortie du calendrier sportif fédéral saison par saison. Ces modules sont d'une durée d'une semaine par mois. Début du module le lundi à 9h00 et fin du module le vendredi à 12h (sauf exceptions).

## 5) Certification

Epreuves prévues par l'organisme : deux types d'épreuves sont prévus au cours de la formation

### 1. **Épreuves certificatives (validant les compétences attendues par le diplôme) :**

<b>Certification UC 1 2</b>	Production d'un document écrit personnel retraçant une expérience de conception et de coordination de la mise en oeuvre de programmes de perfectionnement sportif dans la mention et soutenu devant une commission du jury qui permettra l'évaluation des UC transversales. Exposé oral s'appuyant sur un support de présentation informatique retraçant l'expérience de coordination de la mise en oeuvre de programmes de perfectionnement sportif dans la mention et soutenu devant une commission du jury qui permettra l'évaluation des UC transversales.
<b>Certification UC3</b>	<b>Epreuve de formation de cadres</b> Lors d'une action de formation de cadres, l'expert en charge de la formation évalue le candidat lors de l'animation d'une séquence de formation.
<b>Certification UC3-UC4</b>	<b>Epreuve de pédagogie enseignement en Tennis de Table</b> Encadrement, en toute sécurité, d'une séance d'enseignement avec une classe de primaire. <b>Epreuve de pédagogie entraînement en Tennis de Table</b> Encadrement d'une séance d'entraînement soit dans sa propre structure, soit au cours d'un stage départemental ou régional. Le candidat présente sa séance, la conduit et l'analyse lors d'un entretien.

2. **Évaluations formatives** : ces épreuves permettent au stagiaire de se situer par rapport aux certifications, elles figurent dans le carnet de liaison du stagiaire.

UC 1- 2	Eval F 1 Présentation du projet d'action dans la structure
	Eval F 2 Animation de réunion
UC 3- 4	Eval F 3.1 Pédagogie collective public spécifique
	Eval F 3.2 Formation de cadres fédéraux
	Eval F 4 Pédagogie individuelle et méthodologie de l'entraînement
	Eval F 5 Le contexte institutionnel

### LE STATUT DU STAGIAIRE ET LES TARIFS

#### **Statuts :**

- Contrat d'apprentissage, contrat d'avenir :

Contact : [administration@cfa-sport.com](mailto:administration@cfa-sport.com) (04 67 61 72 28)

- Financement personnel, contrat de professionnalisation, autres :

Contact : [formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr) (04 67 61 74 67)

**Tarifs** : Frais de constitution et de gestion du dossier administratif (non remboursable sauf si prise en charge par la région) : **60,00 €**

Frais pédagogiques : contacter le Département des Formations au 04 67 61 74 67 **pour demander un devis.**

### COORDONNÉES

**Coordonnateurs de formation :** Mme Catherine PERDU et M. Philippe MOLODZOFF  
**Tél. Coordonnateurs :** 06 32 64 87 54 / 06 12 92 08 56  
**Mail Coordonnateurs :** [catherine.perdu@creps-montpellier.sports.gouv.fr](mailto:catherine.perdu@creps-montpellier.sports.gouv.fr)  
[philippe.molodzoff@sfr.fr](mailto:philippe.molodzoff@sfr.fr)

**Tél. Secrétariat :** 04 67 61 74 67  
**Mail Secrétariat :** [formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr)  
**Site internet :** <http://www.creps-montpellier.org>